

Vodafone cède ses actifs en Suisse et écope d'une amende en Grèce

Le géant Vodafone met en place sa nouvelle stratégie mondiale. L'opérateur britannique, qui a souffert ces derniers temps (perte de 15 milliards de livres pour l'exercice 2005-2006), a décidé de se recentrer sur les pays émergents et les Etats-Unis, mais aussi de diversifier ses activités, notamment dans le haut débit.

L'opérateur a donc décidé de se désengager de la Suisse. Swisscom va racheter les 25% de Vodafone dans sa filiale Swisscom Mobile qui sera désormais détenue à 100% par Swisscom.

L'opération est évaluée à **2,656 milliards d'euros** (4,25 milliards de francs suisses), dette comprise. Vodafone détenait cette participation depuis mars 2001 et avait déboursé 4,5 milliards de francs suisses à l'époque.

Cette transaction, qui sera entièrement financée par des capitaux externes, devrait être bouclée le 20 décembre, explique dans un communiqué l'opérateur téléphonique suisse.

Grâce à ce retrait, Swisscom aura les mains libres dans son marché domestique. Surtout, il n'aura plus à verser les 300 millions de francs suisses annuels sous forme de dividende à Vodafone.

Pour le britannique, outre l'application de la nouvelle stratégie, cette cession permettra de réduire l'endettement du groupe.

Pour autant, Vodafone restera en Suisse: il continuera à coopérer avec Swisscom à travers un contrat exclusif à long terme.

Si le groupe fait le ménage en Suisse, d'autres problèmes l'attendent en Grèce. Le britannique devra en effet déboursier **76 millions de dollars** en Grèce où il vient d'être condamné par l'IISA (Independent Information Security Authority), organisme officiel chargé de la protection de la vie privée.

Cette amende fait suite à un vaste scandale d'espionnage qui remonte aux Jeux Olympiques d'Athènes de 2004.

A cette époque, une centaine de personnes, dont le premier ministre Costas Caramanlis lui-même, certaines personnalités du cabinet ministériel ainsi que des journalistes et des activistes avaient été mis sur écoute grâce à des logiciels espions installés dans le réseau de Vodafone. En tout, 106 lignes avaient été écoutées.

Vodafone a décidé de faire appel, invoquant son entière collaboration dans cette affaire. La société avait en effet, selon ses dires, signalé les faits au gouvernement grec en 2004, dès la découverte des enregistrements.

Mais pour l'IISA, le fait que Vodafone ait retiré le logiciel espion de son réseau avant de dévoiler l'affaire justifie cette amende. Malgré les enquêtes, il a été impossible d'identifier le ou les personnes ayant installé le logiciel ou ayant commandité les écoutes téléphoniques.